Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_074-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-074
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations des représentants de Dinan Agglomération au sein des instances sans personnalité morale - Remplacement au sein de la Commission Mer et Littoral		

Le lundi 18 mai 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 14 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 90 – Procurations : 3 – Voix délibératives : 93

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Michel DAUGAN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Manuella ABBE, Océane FEBVRE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Christine COTIN, Arnaud CARRE pouvoir à Chantal BOULOUX, Alexis LE NAOUR pouvoir à Charlotte GESLAIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_074-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-074
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations des représentants de Dinan Agglomération au sein des instances sans personnalité morale – Remplacement au sein de la Commission Mer et Littoral		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de différents organismes extérieurs.

Parmi ces organismes, Dinan Agglomération adhère à plusieurs organismes extérieurs, dont certaines instances ne disposant pas de la personnalité morale. Certaines désignations revêtent la forme d'une délibération du Conseil Communautaire, tandis que d'autres ne nécessitent que l'adoption d'un arrêté du Président.

1/ Concernant la **désignation par délibération du Conseil Communautaire**, voici les organismes concernés, référencés par politique publique :

- *Grand cycle de l'eau* :
  - Assemblée Bretonne de l'Eau,
  - Terres de source,
- *Transition énergétique* :
  - Commission Consultative Départementale Paritaire de l'Energie en Côtes d'Armor,
- *Aménagement* :
  - Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols,
- *Services transversaux* :
  - Référent justice-élus.

2/ Concernant la **désignation par arrêté du Président**, voici les organismes concernés, référencés par politique publique :

- *Transition énergétique* :
  - Comité de gestion et de suivi du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc,
  - Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_074-DE

- Conférence Bretonne de la Transition Energétique,
- Conférence Régionale de la Mer et du Littoral.

- *Habitat :*
  - Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

- *Tourisme-Patrimoine :*
  - Destination touristique « Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel »,

3/ Par ailleurs, les démissions successives de conseillers communautaires le 5 mai 2026 ont permis à Monsieur Michel VILLAC de représenter la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Il y a donc lieu de procéder au remplacement de Monsieur Thierry LEDAGUENEL au sein de la Commission Mer et Littoral (FEMAP), désigné délégué lors du Conseil du 27 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 et L.5211-1 relatifs aux modalités de scrutin,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

Considérant qu'il y e lieu de rectifier l'erreur matérielle figurant dans la délibération n°CA-2026-068 en date du 27 avril 2026,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, les désignations de représentants auprès d'organismes extérieurs ont lieu, en principe, au scrutin secret,

Considérant que l'article L2121-21 du CGCT prévoit expressément que *« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »*, et considérant que ces dispositions sont applicables aux EPCI, par renvoi de l'article L.5211-1 du même code,

Considérant que les mandats de précédents délégués ont pris fin suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires,

Considérant, pour ces organismes, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Conseil Communautaire prend acte de la lecture de la désignation des délégués par le Président ainsi :

- Au sein des instances suivantes :
  - *Grand cycle de l'eau :*
    - **Assemblée Bretonne de l'Eau** :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_074-DE

- Titulaire : David BOIXIERE
- Suppléant : Yann GODET

▪ **Terres de source** :

- Jean-Louis NOGUES

o *Transition énergétique* :

▪ **Commission Consultative Départementale Paritaire de l'Energie en Côtes d'Armor** :

- Yann GODET

o *Aménagement* :

▪ **Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols** :

- Marie-Christine COTIN

o *Services transversaux* :

▪ **Référent justice-élus** :

- Marie-Christine COTIN

- Que le Président, par arrêté, désignera les représentants suivants pour les instances suivantes :

o *Transition énergétique* :

▪ **Comité de gestion et de suivi du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc** :

- Patrick BARRAUX

▪ **Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc** :

- Patrick BARRAUX

▪ **Conférence Bretonne de la Transition Energétique** :

- Yann GODET

▪ **Conférence Régionale de la Mer et du Littoral** :

- Patrick BARRAUX

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_074-DE

- *Habitat* :
  - **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement** :
    - Mickaël CHEVALIER
- *Tourisme-Patrimoine :*
  - **Destination touristique « Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel »** :
    - Patrice GAUTIER

- Du remplacement de Thierry LEDAGUENEL, au sein de l'instance suivante :
  - *Services transversaux* :
    - **Commission Mer et Littoral** :
      - Michel VILLAC

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 20 mai 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,